

Saint-Brieuc, le 8 avril 2020



Courrier à l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Depuis le 16 mars dernier, compte tenu des dispositions mises en œuvre par le Gouvernement dans le cadre du plan de lutte contre le COVID-19 et notamment des mesures de confinement instaurées, les équipes pédagogiques de l'école Saint-Bernadette se sont mobilisées afin que nos enfants puissent poursuivre leurs apprentissages suivant différentes modalités.

Il en est de même pour le personnel OGEC qui, à leur côté, accueille notamment au sein de l'école Sainte-Bernadette, selon une organisation définie par la direction, en alternance avec l'école Saint-Michel du groupe scolaire Armor, les enfants des professionnels de santé engagés dans la lutte contre cette pandémie ou bien de ceux dont les fonctions ont été définies comme indispensables pendant cette période, qui ne disposent pas d'un système de garde alternatif.

Les dispositifs mis en place ont permis, grâce à leur professionnalisme et à leur investissement, d'assurer la continuité pédagogique et administrative.

Même en cette période de confinement l'OGEC Saint-Bernadette, responsable des infrastructures et employeur du personnel non enseignant, se doit d'assumer ses charges immobilières de même que les salaires des agents.

C'est la raison pour laquelle il nous est apparu nécessaire de vous préciser que la contribution des familles qui correspond à « l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, ainsi que la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments » (art R442-48 du Code de l'Éducation) sera maintenue durant la période que nous traversons.

Cependant, nous sommes bien conscients que ce moment inédit que nous vivons est difficile également financièrement pour bon nombre d'entre nous.

C'est pourquoi la direction de l'établissement restera particulièrement attentive aux difficultés financières qui pourraient être générées par cette période. Nous vous invitons donc à prendre contact avec celle-ci pour aménager les conditions de paiement, si cela s'avérait nécessaire.

Vous pouvez compter sur l'engagement de toute notre communauté éducative, de l'APEL Sainte-Bernadette et de l'OGEC dans cette période.

Enfin s'agissant des voyages scolaires programmés en cette fin d'année, ceux-ci sont reportés à l'année scolaire 2020/2021. Les prélèvements sont donc suspendus dès ce mois-ci. S'agissant des élèves scolarisés en classe de CM2 les montants déjà acquittés par les familles leurs seront remboursés d'ici la fin de l'année scolaire.

Restant à votre disposition nous vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

*Marie-LE BORGNE
Directrice de l'école Sainte-Bernadette*

*Jean-Marc TOQUÉ
Président de l'OGEC Sainte-Bernadette*